
NORIA

Titres de créances **NégOciables Refonte Informatique et
orgAnisationnelle**

SPECIFICATIONS DES

FLUX DE RACHATS PORTAGE ENVOYES PAR LES
DOMICILIATAIRES

VERSION 2.0 du 23/04/2015



Direction Générale des Opérations
Service des Titres de Créances Négociables

Table des matières

1. OBJET DU DOCUMENT	3
2. RÈGLES D'ORGANISATION	4
3. RÈGLES DE PRÉSENTATION	5
3.1. PARTIE ARBORESCENCE	5
3.2. PARTIE DICTIONNAIRE	6
3.3. CONVENTIONS GÉNÉRALES SUR LES DONNÉES REQUISES.....	6
3.3.1 <i>Données numériques</i>	6
4. CONTRAINTES TECHNIQUES	6
5. ÉCHANGES : DOMICILIATAIRE VERS BANQUE DE FRANCE	7
5.1. LA DÉCLARATION DES MOUVEMENTS DE PORTAGE ET DE L'ENCOURS PORTÉ.....	7
5.1.1 <i>Arborescence Déclaration mouvements de portage et encours porté</i>	7
5.1.2 <i>Dictionnaire Déclaration des mouvements de rachats/vente portage et encours porté..</i>	8
6. ÉCHANGES : BANQUE DE FRANCE VERS DOMICILIATAIRE	12
6.1. LE COMPTE RENDU DE TRAITEMENT DÉCLARATION MOUVEMENT ET ENCOURS PORTÉ.....	12
6.1.1 <i>Arborescence compte rendu de traitement déclaration TCN</i>	12
6.1.2 <i>Dictionnaire Compte rendu de traitement déclaration TCN</i>	13

1. Objet du document

L'objet de ce document est de présenter la structure des fichiers de déclarations des rachats sans annulation envoyés par les domiciliataires de Titres de Créances Négociables. Ces opérations seront dénommées rachats-portage dans la suite du document.

Le rachat-portage est le rachat par l'émetteur de tout ou partie des titres qu'il a lui-même émis. Contrairement aux remboursements anticipés, le rachat-portage est une opération qui n'affecte pas l'encours de titres d'un émetteur. On distinguera donc l'encours des titres mis en circulation sur le marché et l'encours porté, qui en est un sous-ensemble.

Deux types de flux sont à considérer :

. la déclaration de **rachat-portage** : l'émetteur rachète tout ou partie des titres qu'il a émis et les porte dans son bilan.

. la déclaration de **vente-portage**, utilisée dans les deux cas de figure suivants :

- l'émetteur replace sur le marché ses titres auprès d'un nouveau souscripteur après les avoir porté dans son bilan.
- l'émetteur procède à un remboursement anticipé de titres portés : dans ce cas, le domiciliataire devra nous faire parvenir un mouvement de vente-portage correspondant au montant porté faisant l'objet d'un remboursement anticipé.

Il est possible d'annuler une déclaration erronée de rachat-portage ou de vente-portage.

2. Règles d'organisation

De façon générale, la logique de déclaration est très similaire à celle utilisée pour les déclarations d'émissions. Cependant, pour des raisons techniques, il est impératif de respecter les règles d'organisation suivantes :

. Des flux DISTINCTS

Les déclarations comportant des rachats-portages ou des ventes-portages **devront être envoyées dans des fichiers spécifiquement dédiés aux opérations de portage**: il est impératif de ne pas associer dans un même fichier une déclaration de titres et/ou de mouvements (émissions, remboursements anticipés) et une déclaration de rachats-portages ou de ventes-portages, même si la structure déclarative est similaire.

Les déclarations de rachats-portages et de ventes-portages devront donc figurer dans des fichiers séparés. Par contre, un même fichier pourra comporter plusieurs déclarations de rachats-portages ou de ventes-portages concernant un même émetteur.

. Fichier de déclaration de type DTM

La structure de la déclaration est similaire à celle des fichiers DTM actuellement transmis par les domiciliataires, à une différence près : la déclaration de rachats/ventes portage ne devra jamais comporter de bloc CARACTERISTIQUES_TITRES.

(Cf. exemple de fichier XML en 6.1.2.8)

. Cas particulier : remboursement anticipé d'un titre porté:

Lors du remboursement anticipé d'un titre porté, le domiciliataire devra nous faire parvenir :

- d'une part une déclaration de remboursement anticipé
- d'autre part une déclaration de vente-portage, pour un montant correspondant au montant porté et remboursé par anticipation.

En nous transmettant un flux de vente-portage, le domiciliataire nous indique ainsi l'évolution du stock réellement porté au bilan de l'émetteur.

. Cas particulier : transfert de propriété de titres d'un émetteur vers un autre (fusion juridique d'émetteurs, TUP etc...) :

L'émetteur reprenant la propriété de titres portés devra déclarer à nouveau les rachats-portages des titres concernés, s'il réalise lui-même des mouvements de rachats-portage : la déclaration antérieure du propriétaire précédent n'étant plus considérée comme valide.

3. Règles de présentation

Les règles de présentation sont inchangées par rapport au flux de déclaration DTM.

Les éléments rappelés ci-dessous sont extraits du Document « Spécification des flux échangés avec les domiciliataires – V2.8.0 et sont communs aux déclarations DTM.

Les fichiers échangés entre la Banque de France et les domiciliataires sont de type XML.

Les informations échangées sont présentées sous une forme normalisée divisée en deux parties : l'arborescence (structure logique) et le dictionnaire (contenu). Les conventions d'écriture et de présentation sont décrites ci-dessous.

3.1. Partie Arborescence

<REGROUPEMENT>	Balise de début de regroupement
</REGROUPEMENT >	Balise de fin de regroupement
<ELEMENT>	Balise de début d'élément simple
</ELEMENT>	Balise de fin d'élément simple
ELEMENT	Élément simple encadré d'une balise de début et de fin d'élément simple
REGROUPEMENT	Regroupement
(répétition de 1 à n)	Indication de la répétition d'un élément ou d'un regroupement
?	Élément ou regroupement non obligatoire
Ou	Un et un seul des n éléments/regroupements
(A : x, y)	x et y sont attributs de l'élément considéré

Dans la présentation des modules, l'indentation permet de repérer la hiérarchie logique des différents regroupements.

Dans un regroupement, ses différentes parties sont présentées sur des lignes successives avec la même indentation. Ceci traduit visuellement le 'et' logique.

Exemple

Présentation	Traduction logique
<REGROUPEMENT1> ELEMENT1 ELEMENT2 ou ELEMENT3 REGROUPEMENT2 </REGROUPEMENT1>	REGROUPEMENT1 contient : ELEMENT1 et (ELEMENT2 ou ELEMENT3) et REGROUPEMENT2 toujours encadrés par des balises de début et de fin

Noms des balises XML

La syntaxe des balises est décrite dans la suite du document.

Il est absolument obligatoire de respecter la casse c'est-à-dire les majuscules et minuscules à l'identique du modèle.

3.2. Partie Dictionnaire

En tête de chaque regroupement est indiqué son titre.

Mot-clé XML	Terminologie conforme à la syntaxe XML
Type XML	3 valeurs possibles : ELE (élément) – REG (regroupement d'éléments)
Cardinalité pour une répétition	Répétition d'un élément ou d'un regroupement
Libellé	Libellé descriptif d'un élément ou d'un attribut
Type	Type de donnée : AN (alphanumérique) – N (numérique) – D (format date))
Longueur	Longueur de la donnée
Format	Format de la donnée : F (fixe) – V (variable)
Oblig Non oblig.	Caractère obligatoire (O) ou non obligatoire (N) de la donnée
Observations	Caractéristiques éventuelles du format d'affichage de la donnée Liste des valeurs possibles

A la suite de chaque tableau descriptif d'un regroupement peuvent figurer :

- une règle d'exclusion relative à n éléments de ce regroupement ;
- une règle de rattachement d'un ou plusieurs attributs à un élément ou à un regroupement ;
- un rappel de contraintes ou toute autre remarque particulière.

Un regroupement n'est jamais vide : il contient au moins un élément ou un regroupement.

Corollaire : un regroupement non obligatoire contient, dès lors qu'il est présent, au moins un élément ou un regroupement. S'il possède un attribut, cet attribut est obligatoire.

3.3. Conventions générales sur les données requises

Si une donnée est renseignée, elle nécessite automatiquement une balise de début et une balise de fin.

3.3.1 Données numériques

- Le séparateur décimal, s'il est attendu, est une virgule.
- Les zéros non significatifs à gauche ne sont jamais obligatoires.
- Les zéros non significatifs à droite après le séparateur décimal ne sont jamais obligatoires.
- Le signe négatif, s'il est attendu, est en première position.
- Le signe positif n'est jamais obligatoire.

4. Contraintes techniques

- Du fait d'une contrainte technique lors du transfert de fichier texte de longueur variable, un retour chariot devra être inséré après chaque balise fermante.
- La ligne ci-dessous doit figurer au début de chaque fichier XML :
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>

Par ailleurs, la balise <!DOCTYPE> ne doit pas figurer dans le fichier.

- L'utilisation des caractères accentués n'est pas acceptée.
- Afin d'identifier la nature des fichiers, lors du transfert du fichier via le moniteur de transfert PeSit hors SIT, il faut indiquer dans la zone message utilisateur, un paramètre selon le tableau ci-dessous

Sens Domiciliaire → Banque de France :

Type de fichier	Paramètre
Déclaration de titres mouvements et encours	DTM

Sens Banque de France → Domiciliaire

Type de fichier	Paramètre
Compte rendu d'anomalie technique	CAT
Compte rendu déclaration de titres mouvements et encours	DTM

5. Échanges : Domiciliaire vers Banque de France

5.1. La déclaration des mouvements de portage et de l'encours porté

Le paragraphe suivant décrit l'arborescence du fichier de déclaration, ce n'est pas un exemple. Chaque donnée élémentaire est impérativement encadrée d'une balise de début et de fin d'élément. Des exemples de fichiers de déclaration XML sont fournis sur le site BDF/Application NORIA.

5.1.1 Arborescence Déclaration mouvements de portage et encours porté

```

<TCN>
  ENTETE
  DECLARATION (répétition de 1 à n)
</TCN>
  <ENTETE>
    Numero_Remise
    CIB_Declarant
    Date_Declaration
    Type_Fichier
    Vos_References
  </ENTETE>

  <DECLARATION>
    CIB_Emetteur ou SIREN_Emetteur
    MOUVEMENT_TITRE (répétition de 1 à n)
  </DECLARATION>

```

ENCOURS (répétition de 1 à n)
</DECLARATION>

<MOUVEMENT_TITRE>
Type_Mouvement
Type_Operation
Code_ISIN
Reference_Mouvement
Taux **ou** Marge
Montant
Code_Souscripteur
Date_Negotiation
Date_Valeur
CIB_Placeur **ou** SIREN_Placeur
</ MOUVEMENT_TITRE >

<ENCOURS>
Type_TCN
Code_Devises
Montant_Encours
</ ENCOURS >

5.1.2 Dictionnaire Déclaration des mouvements de rachats/vente portage et encours porté

Remarques préalables :

- La périodicité d'échange est journalière
- Un fichier contient de 1 à n déclarations de mouvements de rachats et/ou de ventes-portages et d'encours porté. Dans ce cas précis, la déclaration d'encours porte sur le volume total **de portage** par type de TCN et devise. Une déclaration comporte au moins la partie "mouvements " et la partie "encours".
- Le domiciliataire doit envoyer une déclaration par émetteur.
- Tous les titres déclarés sont identifiés par un code ISIN.
- Les caractéristiques des titres ne devront pas être transmises dans le flux de déclaration concernant le portage.
- Seuls les encours de portage correspondant aux mouvements sur titres d'une déclaration doivent être fournis.

5.1.2.1 Regroupement : TCN

Pas de zones spécifiques

5.1.2.2 Regroupement : Entête

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
Numero_Remise	ELE		Référence envoi	N	7	F	O	Doit s'incrémenter de 1 à chaque envoi de fichier DTM Le premier n° d'envoi sera attribué par le STCN et sera différent pour chaque domiciliataire
CIB_Declarant	ELE		Code Ets de Crédit	N	5	F	O	
Date_Declaration	ELE		Date	D	8	F	O	Format attendu : JJMMSSAA
Type_Fichier	ELE		Libellé du fichier	AN		V	O	LIBELLE IMPOSÉ : "DECLARATION TCN"
Vos_References	ELE		Zone réservée	AN	50	V	N	Zone libre à la disposition du déclarant

REGLES DE GESTION :

1. Communes à toutes les zones :

- Si le contenu du fichier envoyé ne correspond pas au format de fichier défini ci-dessus, rejet du fichier avec message d'anomalie "ET002, La structure du fichier est invalide"

2. Référence de l'envoi :

- Si le numéro de remise ne correspond pas à celui attendu, le STCN prendra contact avec le correspondant du domiciliataire.

3. Date de déclaration du fichier

- Si la date de déclaration est postérieure à la date du jour, rejet du fichier et écriture d'un message d'anomalie "ET003, Le fichier de déclaration est anticipé"

5.1.2.3 Regroupement : DECLARATION

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
CIB_Emetteur	ELE		Code Ets de Crédit	N	5	F	Cf. infra	

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
SIREN_Emetteur	ELE		Identifiant INSEE	N	9	F	Cf. infra	
MOUVEMENT TITRE	REG	1 à n	Descriptif des mouvements				O	
ENCOURS	REG	1 à n	Descriptif des encours				O	

Règle d'exclusion : CIB_Emetteur ou SIREN_Emetteur

Attention : les déclarations de portage ne doivent pas comporter de balises **CARACTERISTIQUES TITRE**. Ces caractéristiques doivent être déclarées préalablement dans des fichiers DTM, avec les mouvements d'émissions ou de remboursements anticipés, comme c'est le cas actuellement.

REGLES DE GESTION :

1. Communes à toutes les zones :

Si le contenu du fichier envoyé ne correspond pas au format de fichier défini ci-dessus, rejet du fichier avec message d'anomalie "ET002, La structure du fichier est invalide"

2. Cohérence entre Identifiant émetteur et type du titre

L'identifiant émetteur doit être de type SIREN pour les émetteurs de titres BT.

L'identifiant émetteur doit être de type CIB pour les émetteurs de titres CDN ou CDNG.

5.1.2.4 Regroupement : MOUVEMENT_TITRE

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
Type_Mouvement	ELE			AN	1	F	O	Doit figurer dans la liste suivante : - C si création - A si annulation
Type_Operation	ELE			AN	1	F	O	Doit figurer dans la liste suivante : - P si portage - V si vente-portage
Code_ISIN	ELE		Code du titre attribué par EUROCLEAR France	AN	12	F	O	Format obligatoire FR9999999999 ①

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
Reference_Mouvement	ELE		Référence du mouvement dans le Système d'information du domiciliataire	AN	12	V	N	Si elle est renseignée, cette donnée sera renvoyée dans les fichiers compte-rendu
Taux	ELE		Valeur du taux	N	9	F	Cf. infra	Format : ±99,99999
Marge	ELE		Valeur de la marge	N	8	F	Cf. infra	Format : ±9,99999 Doit être comprise entre -1,00000 et +1,00000
Montant	ELE		Montant en unités	N	15	F	O	Format 9999999999999999
Code_Souscripteur	ELE		Code de rattachement à une catégorie de souscripteurs	AN	1	F	O	Doit figurer dans la liste suivante : A, B, C, D, E, H, M ou Z cf ②
Date_Negotiation	ELE		Date de décision de l'opération	D	8	F	N	Format : JJMMSSAA Doit figurer si la date de valeur est différente
Date_Valeur	ELE		Date comptable du mouvement	D	8	F	O	Format : JJMMSSAA Doit être comprise entre la date d'émission et la date d'échéance du titre (borne inférieure incluse)
CIB_Placeur	ELE		Code Ets de Crédit	N	5	F	N Cf. infra	
SIREN_Placeur	ELE		Identifiant INSEE	N	9	F	N Cf. infra	

Règle d'exclusion :

- Taux ou Marge
- CIB_Placeur ou SIREN_Placeur. Cette zone n'est pas obligatoire.

① Pour les titres sans référence Isin au moment de la reprise des stocks, une référence Banque de France sur 12 caractères sera retournée dans le flux de la situation d'un émetteur.

② Il existe 8 codes ou catégories de souscripteur :

Code	Libellé
A	Établissements de crédit et assimilés
B	OPCVM
C	Entreprises d'assurances, caisses de retraites et mutuelles
D	Sociétés industrielles, commerciales et entreprises individuelles
E	Administrations publiques et privées
M	Ménages et associations
Z	Non résidents installés dans la zone EURO
H	Non résidents hors zone EURO (y compris TOM)

5.1.2.5 Regroupement : ENCOURS

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
Type_TCN	ELE		Catégorie de rattachement du TCN	AN	2 à 4	V	O	Doit figurer dans la liste détaillée ci-dessous Cf ①
Code_Devises	ELE		Code monnaie ISO alphabétique	AN	3	F	O	Ex : EUR, USD, GBP
Montant_Encours	ELE		Montant en unités	N	15	F	O	Format 9999999999999999 Il concerne l'encours porté.

L'encours est la somme des encours portés de tous les titres vivants, dans la devise considérée et le type de TCN, déclaré par le domiciliataire pour l'émetteur, incluant les mouvements de portage transmis dans ce fichier de déclaration. Seuls les encours portés doivent être fournis dans la zone Montant_Encours.

① Il existe différents types (ou catégorie de rattachement) de TCN :

Code	Libellé
BMTN	Bon à moyen terme négociable d'une durée supérieure à 1 an, émis par un établissement de crédit, par la CDC ou par tout émetteur habilité à l'émission de BT.
BMCP	Bon à moyen terme négociable « <u>privilegié</u> » d'une durée supérieure à 1 an, émis par une société de Crédit Foncier.
BMTG	Bon à moyen terme négociable « <u>garanti</u> » d'une durée supérieure à 1 an, émis par un établissement de crédit, par la CDC ou par tout émetteur habilité à l'émission de BT.
BMTS	Bon à moyen terme négociable d'une durée supérieure à 1 an, <u>subordonné</u> à un autre titre, émis par un établissement de crédit, par la CDC ou par tout émetteur habilité à l'émission de BT.
BT	Billet de trésorerie d'une durée comprise entre 1 jour et 1 an, émis par les entreprises autres que les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, certaines entreprises du secteur public, les groupements d'intérêt économique et les sociétés en nom collectif, les collectivités locales et leurs groupements, la CADES, l'ACOSS, l'UNEDIC, les organismes de titrisation.
CDN	Certificat de dépôt négociable d'une durée comprise entre 1 jour et 1 an, émis par un établissement de crédit ou par la CDC.
CDNG	Certificat de dépôt négociable d'une durée comprise entre 1 jour et 1 an, « <u>garanti</u> », émis par un établissement de crédit ou par la CDC.

6. Échanges : Banque de France vers Domiciliataire

6.1. Le compte rendu de traitement déclaration mouvement et encours porté

Le paragraphe suivant décrit l'arborescence du fichier, ce n'est pas un exemple. Chaque donnée élémentaire est impérativement encadrée d'une balise de début et de fin d'élément. Des exemples de fichiers XML sont fournis sur le site BDF/Application NORIA.

6.1.1 Arborescence compte rendu de traitement déclaration TCN

<TCN>
ENTETE
STATUT_FICHER
DECLARATION (répétition de 0 à n)
</TCN>

<ENTETE>
Numero_Remise
CIB_Declarant
Date_Compte_Rendu
Type_Fichier
Vos_References

</ENTETE>

<STATUT_FICHER>
Code_Retour_Fichier
Libelle_Retour_Fichier
Nb_Declarations_Receptionnees
Nb_Declarations_Integrees

</STATUT_FICHER>

<DECLARATION>
CIB_Emetteur ou SIREN_Emetteur
ERREUR_DTM (répétition de 0 à n)
ERREUR_ENCOURS (répétition de 0 à n)
</DECLARATION>

<ERREUR_DTM>
Code_Erreur
Libelle_Erreur
Code_ISIN
Libelle_Titre ou Reference_Mouvement

</ERREUR_DTM>

<ERREUR_ENCOURS>
Code_Erreur
Libelle_Erreur
Type_TCN
Code_Devisa
Montant_Declare
Montant_Calcule
</ERREUR_ENCOURS>

6.1.2 Dictionnaire Compte rendu de traitement déclaration TCN

Le compte rendu de traitement est envoyé à l'issue du traitement du fichier de déclaration des titres mouvement et encours.

6.1.2.1 Regroupement : TCN

Pas de zones spécifiques

6.1.2.2 Regroupement : ENTETE

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
Numero_Remise	ELE		Référence envoi	N	7	F	O	reprend celui de la déclaration
CIB_Declarant	ELE		Code Ets de Crédit	N	5	F	O	reprend celui de la déclaration
Date_Compte_Rendu	ELE		Date de déclaration	D	8	F	O	Format : JJMMSSAA reprend celle de la déclaration
Type_Fichier	ELE		Libellé du fichier	AN		V	O	libelle imposé : "CR DECLARATION TCN"
Vos_References	ELE		Zone réservée	AN	50	V	N	reprend celle de la déclaration

6.1.2.3 Regroupement : STATUT_FICHER

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
Code_Retour_Fichier	ELE		Code retour fichier	N	1	F	O	Peut prendre les valeurs 0. Fichier intégré dans sa totalité 1. Fichier rejeté 2. Fichier intégré partiellement
Libelle_Retour_Fichier	ELE		Libelle retour fichier	AN		V	O	
Nb_Declarations_Receptionnees	ELE		Nombre de déclarations reçues dans le fichier de déclaration	N	4	F	O	Format 9999
Nb_Declarations_Integrees	ELE		Nombre de déclarations intégrées dans le système d'information de la Banque de France	N	4	F	O	Format 9999

6.1.2.4 Regroupement : DECLARATION

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
CIB_Emetteur	ELE		Code Ets de Crédit	N	5	F	Cf. infra	
SIREN_Emetteur	ELE		Identifiant INSEE	N	9	F	Cf. infra	
ERREUR_DECLARATION	REG	1 à n	Erreurs détectées sur la déclaration					

Règle d'exclusion :

CIB_Emetteur **ou** SIREN_Emetteur

6.1.2.5 Regroupement : ERREUR_DTM

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
Code_Erreur	ELE			AN	5	F	O	Voir liste § 6.1.2.7
Libelle_Erreur	ELE			AN		V	O	Voir liste § 6.1.2.7s
Code_ISIN	ELE		Code du titre attribué par EUROCLEAR France	AN	12	F	N	Format obligatoire FR9999999999 ①
Libelle_Titre	ELE			AN		V	Cf. infra	Sera servi si le rejet de la déclaration est dû à un regroupement CARACTERISTIQUES_TITRE
Reference_Mouvement	ELE			AN	12	F	Cf. infra	Sera servi si le rejet de la déclaration est dû à un regroupement MOUVEMENT_TITRE

Règle d'exclusion :

Libelle_Titre ou Reference_Mouvement ou aucune de ces deux zones

① Pour les titres sans référence Isin au moment de la reprise des stocks, une référence Banque de France sur 12 caractères sera retournée dans le flux de la situation d'un émetteur.

6.1.2.6 Regroupement : ERREUR_ENCOURS

Mot-clé XML	Type XML	Cardinalité pour une répétition	Libellé	Type	Long	Format Fixe Variable	Oblig. Non oblig.	Observations
Code_Erreur	ELE			AN	5	F	O	Voir liste § 6.1.2.7
Libelle_Erreur	ELE			AN		V	O	Voir liste § 6.1.2.7
Type_TCN	ELE		Catégorie de rattachement du TCN	AN	2 à 4	V	O	Doit figurer dans la liste détaillée : cf 5.12.4.
Code_Devis	ELE		Code monnaie ISO alphabétique	AN	3	F	O	Ex : EUR, USD, GBP
Montant_Declare	ELE		Montant en unités de l'encours transmis lors de la déclaration	N	15	F	O	Format 9999999999999999
Montant_Calcule	ELE		Montant en unités de l'encours calculé lors du traitement de la déclaration	N	15	F	O	Format 9999999999999999

6.1.2.7 Liste des anomalies de déclarations

Code	Message
ET001	Identification du fichier impossible
ET002	La structure du fichier est invalide
ET003	Le fichier de déclaration est anticipé
EC001	Déclarant inconnu
EC004	Le numéro de remise n'est pas celui attendu
EC005	Le code émetteur est inconnu
EC007	Le déclarant n'est pas habilité à déclarer pour cet émetteur
EC018	Incompatibilité entre le code taux et la donnée taux ou marge fournie
EC022	Annulation impossible d'un titre avec des mouvements associés.
EC024	Titre inexistant mouvement impossible
EC025	Titre annule mouvement impossible
EC027	Date de valeur postérieure à la date de déclaration
EC028	Date de valeur antérieure à la date d'émission
EC029	Date de valeur postérieure à la date d'échéance
EC032	Montant inférieur au montant minimum
EC035	Montant du mouvement incompatible avec le montant minimum
EC036	Montant du titre restant après le mouvement incompatible avec le montant minimum
EC038	Mouvement déjà annulé
EC040	Mouvement impossible montant supérieur à l'encours
EC041	Encours différent à ajuster
EC051	Devise sous surveillance
EC052	Titre n'appartenant pas à l'émetteur
EC053	L'encours porte dépasse le pourcentage autorisé
EC054	Mouvement introuvable, revente du portage impossible
EC055	Portage impossible montant supérieur à l'encours du titre
EC056	Revente impossible montant incompatible avec le portage
EC057	Mouvement inexistant annulation du mouvement impossible

6.1.2.8 Exemple de fichier

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<TCN>
<ENTETE>
<Numero_Remise>1</Numero_Remise>
<CIB_Declarant>11111</CIB_Declarant>
<Date_Declaration>30012011</Date_Declaration>
<Type_Fichier>DECLARATION TCN</Type_Fichier>
<Vos_References>vos references 50caracteres maxi</Vos_References>
</ENTETE>
<DECLARATION>
<CIB_Emetteur>11111</CIB_Emetteur>
<MOUVEMENT_TITRE>
<Type_Mouvement>C</Type_Mouvement>
<Type_Operation>P</Type_Operation>
<Code_ISIN>FR0100311111</Code_ISIN>
<Reference_Mouvement>0000701111</Reference_Mouvement>
<Marge>+0,01000</Marge>
<Montant>41012991</Montant>
<Code_Souscripteur>A</Code_Souscripteur>
<Date_Negociation>27012011</Date_Negociation>
<Date_Valeur>30012011</Date_Valeur>
<CIB_Placeur>11111</CIB_Placeur>
</MOUVEMENT_TITRE>
<MOUVEMENT_TITRE>
<Type_Mouvement>C</Type_Mouvement>
<Type_Operation>P</Type_Operation>
<Code_ISIN>FR0101117704</Code_ISIN>
<Reference_Mouvement>0000838624</Reference_Mouvement>
<Marge>-0,01000</Marge>
<Montant>30000000</Montant>
<Code_Souscripteur>A</Code_Souscripteur>
<Date_Negociation>27102011</Date_Negociation>
<Date_Valeur>30012011</Date_Valeur>
<CIB_Placeur>11111</CIB_Placeur>
</MOUVEMENT_TITRE>
<ENCOURS>
<Type_TCN>BMTN</Type_TCN>
<Code_Devises>EUR</Code_Devises>
<Montant_Encours>123038973</Montant_Encours>
</ENCOURS>
<ENCOURS>
<Type_TCN>CDN</Type_TCN>
<Code_Devises>EUR</Code_Devises>
<Montant_Encours>3000000</Montant_Encours>
</ENCOURS>
</DECLARATION>
</TCN>
```